



NUMÉRO SPECIAL: EMPLOI EN ALPAGE

Printemps 2024

Convention collective agricole nationale

Une convention collective nationale pour l'ensemble des entreprises et des salariés de la production agricole est entrée en vigueur au 1er avril 2021. Elle met notamment en place une nouvelle grille nationale de salaires minima basée sur une classification générique des compétences et responsabilités attendues par le poste de salarié agricole.

→ Retrouvez [la convention collective en cliquant ici](#).

En **janvier 2024** l'avenant n°8 de cette convention ([disponible en cliquant ici](#)) a permis de mettre à jour les niveaux de salaires minimums pour chaque palier.

→ Vous pouvez calculer ces niveaux de rémunération via l'outil suivant : <https://convention-agricole.fr/#/outils>
N'hésitez pas à nous contacter pour toute question concernant la définition du salaire minimum concernant l'emploi que vous proposez.

Pour information, le montant brut horaire du SMIC a été revalorisé à **11,65€ en janvier 2024**.

→ Une annexe spécifique au métier de berger et vacher d'alpage est cours de négociation à l'échelle savoyarde.

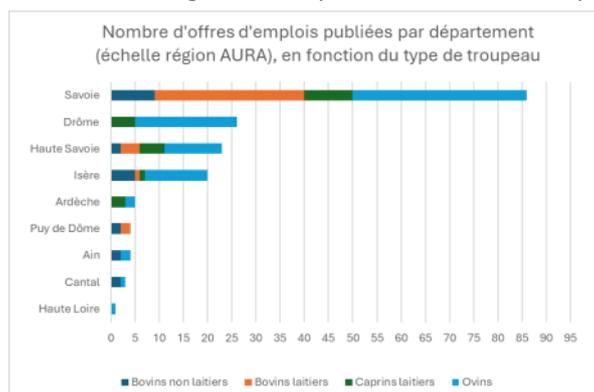


BOURSE DE L'EMPLOI DES BERGERS

Bourse de l'emploi des bergers : une plateforme pour mettre en relation alpagistes et bergers salariés

Cette plateforme a supplanté plusieurs outils existants et permet de regrouper les annonces d'offres et demandes d'emploi en alpage, à l'échelle des Alpes francophones et du Massif Central.

Créée et animée par les services pastoraux des régions AURA, PACA, des cantons suisses francophones et du Val d'Aoste, ce nouvel outil apporte de nouvelles fonctionnalités et plus d'ergonomie pour les utilisateurs (carte interactive des offres d'emploi, pré-dépôt d'annonce en ligne et inscription à des alertes mail pour alpagistes et bergers...).



→ RDV dès à présent sur www.emploi-bergers.org/ pour consulter et déposer les offres et recherches d'emploi.

→ Vous pouvez aussi passer votre annonce en **contactant directement la SEA 73** au 06 67 03 00 84.

En 2023 :



448 candidatures publiées



467 offres d'emploi publiées dont 140 en Savoie



30 000 connexions sur la plateforme

www.emploi-bergers.org

Une journée de formation à destination des employeurs de bergers en alpage

Le 18 décembre dernier les SEA de Savoie et de Haute Savoie ont organisé une journée de formation à destination des employeurs de bergers et vachers en alpage. Cette formation portée par le CFPPA de Savoie, organisée en partenariat avec la FDSEA des Savoie, a regroupé 16 alpagistes des deux Savoie.

➔ **Objectif : accompagner les employeurs face aux problématiques rencontrées lors de l'embauche de bergers**

Programme de la journée :

• **Matin : Aspects réglementaires de l'emploi de berger**

Intervention de Delphine Drache (avocate spécialisée) sur les thématiques suivantes: textes réglementaires, droit du travail, normes liées au logement des salariés, formalités liées à l'embauche ...

• **Après midi : Bien vivre son rôle d'employeur**

Intervention de Blandine Daval Pommier (coach spécialisée) : Bien intégrer un salarié sur son exploitation, communication, passage de consignes, gestion de conflit...

Cette journée riche en contenus a également permis de nombreux échanges entre alpagistes pour partager retours d'expérience et bonnes pratiques en tant qu'employeur.

Vous souhaitez être tenu informé de la prochaine session de formation n'hésitez pas à nous contacter : cteppez@sea73 ou 06 67 03 00 84



FORMATION
EMBAUCHER ET FIDELISER LES SALARIES
EN ALPAGE : LES CLES DE LA REUSSITE !
Vous êtes employeur de bergers, vachers, trouvier en alpage ou en projet d'embauche ? Vous souhaitez partir sur de bonnes bases ? Vous voulez être plus à l'aise avec le recrutement, la réglementation, la communication entre vous et votre salarié ?
PARTICIPEZ A UNE JOURNEE DE FORMATION !!
Avec des intervenants experts des spécificités de l'alpage en alpage
18 DECEMBRE 2023
9H00 - 17H30
74540 ALBY SUR CHERAN
Le Pôle, 363 All. du Collège (SMN - Gortie 15-A41)
INTERVENANTS
Delphine DRACHE - Avocate à la FDSEA des Savoies
Blandine DAVAL POMMIER - Formatrice en ressources humaines et communication
Membre des agriculteurs
Joëlle MILIERE (SEA74) et Clément TEPPEZ (SEA73) - Techniciens de services pastoraux
RENSEIGNEMENTS
cteppez@sea73.fr - 06 67 03 00 84
joelle.miliere@sea74.fr - 06 77 71 27 80
INSCRIPTION OBLIGATOIRE avant le 01/12/23
245€ prise en charge VIVEA
CFPPA SAVOIE BUSSET
• ctp@sea73.fr
• 06 79 25 42 32
• en scannant le QR-Code
• en suivant le lien : <https://bit.ly/3u8k30d>

Formalités d'embauche : évolution du TESA simplifié

Depuis le 1^{er} janvier 2024 le Tesa simplifié évolue. Il est adapté pour déclarer des emplois de courte durée et établi pour un maximum de 3 mois, il est possible de le renouveler uniquement s'il y a un changement d'intitulé du poste. Le nouveau Tesa simplifié permet notamment les échanges de données avec les organismes sociaux et fiscaux, par l'alimentation mensuelle de flux DSN.

Vous devez impérativement avoir réalisé vos bulletins de salaire et envoyé la DSN avant le 4 du mois. Si vous embauchez plusieurs saisonniers, vous devez réaliser tous les bulletins de salaire avant d'envoyer la DSN.

Plus d'informations sur [l'utilisation du nouveau TESA simplifié en cliquant ici](#).

Des documents à votre disposition sur notre site internet



Le réseau des services pastoraux (AURA et à l'échelle du massif des Alpes) a réalisé plusieurs documents à destination des employeurs de bergers salariés : guide de l'employeur, un modèle de fiche de poste et une trame d'entretien pour la réalisation d'entretien de recrutement.



➔ Ces documents sont en ligne sur notre site internet

www.echoalp.com en cliquant ici.

Retrouvez nous sur notre site internet

www.echoalp.com et sur Facebook : [SEA de Savoie](#)



En partenariat
avec :



L'essentiel & plus encore